



Information sous embargo jusqu'au 4/09 à 9h

*A trois mois de la généralisation de la
complémentaire santé collective*

Des salariés peu informés et plutôt sceptiques quant aux bénéfices du futur dispositif de couverture santé

Paris, le 4 septembre 2015. A un peu plus de trois mois de la généralisation de la complémentaire santé collective à tous les salariés du secteur privé (prévue au 1^{er} janvier 2016), **Swiss Life** a souhaité faire le point sur le niveau d'information des salariés sur le sujet, leur perception des effets du nouveau dispositif par rapport à leur niveau de couverture santé actuel, ainsi que leur intérêt pour une éventuelle sur-complémentaire.

Acteur de référence en assurance santé et partenaire de longue date des chefs d'entreprise, **Swiss Life** a donc mandaté l'**Ifop** pour réaliser un sondage auprès d'un échantillon national représentatif de **2 013 salariés** en activité dans des entreprises du secteur marchand de 1 à 49 salariés.

Particulièrement riches d'enseignements, les résultats de cette enquête mettent notamment en lumière leur fort déficit d'information sur un nouveau dispositif de couverture santé qui va pourtant concerner près d'un employé sur deux dans les entreprises de moins de 50 salariés.

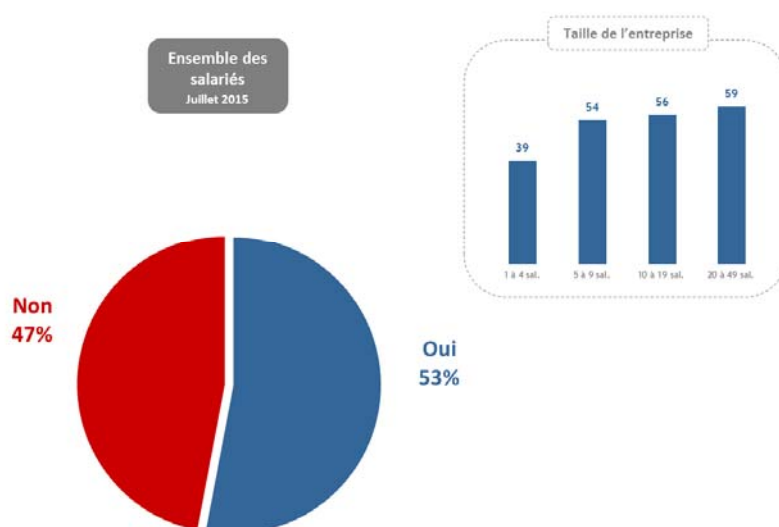
Les principaux enseignements de l'enquête

➔ Près de la moitié des employés des entreprises de moins de 50 salariés (47%) va bénéficier du dispositif de généralisation de la complémentaire santé collective

En effet, si les salariés des grandes entreprises sont déjà largement couverts par une complémentaire collective¹, ce n'est pas le cas de près de la moitié (47%) des salariés des entreprises de moins de 50 salariés relevant du secteur marchand (hors agriculture et secteur public), sachant que ce défaut de couverture collective est particulièrement prégnant dans les entreprises de 1 à 4 salariés (61%), dans le BTP (54%) et plus largement, parmi les salariés disposant d'un contrat de travail temporaire (70%).

LE BÉNÉFICE D'UNE COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE COLLECTIVE DANS SON ENTREPRISE

QUESTION : Dans votre entreprise, bénéficiez-vous à l'heure actuelle d'une couverture complémentaire santé collective, c'est-à-dire via le contrat souscrit par votre employeur pour les salariés de votre entreprise ?



➔ Près d'un tiers des salariés (31%) ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire santé collective ne sait pas précisément en quoi va consister ce nouveau dispositif

A trois mois de l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (date à laquelle l'ensemble des salariés devra obligatoirement être couvert par une complémentaire santé collective), près d'un tiers des salariés (31%) ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire santé collective n'a pas entendu parler de l'application de la loi ou n'en a pas une idée très précise. Dans le détail des résultats, on note toutefois que le niveau de connaissance du dispositif est d'autant plus fort que l'âge, le niveau de revenu et le niveau social des personnes interrogées est élevé.

➔ La majorité des salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire santé collective (57%) s'estiment mal informés sur la mise en place de ce dispositif

Si la plupart d'entre eux ont entendu parler de la législation obligeant les entreprises à assurer à leurs salariés une couverture collective de leurs frais de santé, les salariés ne bénéficiant pas encore d'un contrat collectif ne sont qu'une minorité (43%) à se sentir « bien informés » sur la mise en place de ce dispositif dans leur entreprise, les moins bien informés étant surreprésentés dans les couches les plus modestes (81% chez les salariés aux revenus les plus modestes, 61% chez les ouvriers) et les plus précaires (63%) de la population salariée.

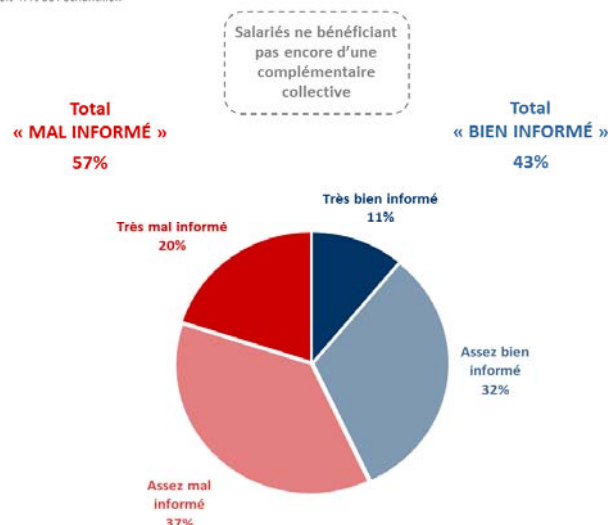
¹ D'après l'enquête ESPS 2012 réalisée auprès d'un échantillon de 23 047 bénéficiaires majeurs des trois principaux régimes d'assurance maladie (Cnamts, RSI et MSA), la proportion de personnes couvertes par une complémentaire santé collective est de 67% dans les entreprises de 50 à 249 salariés, 80% dans les entreprises de 250 à 499 salariés et de 82% dans celles de 500 salariés et plus.

LE SENTIMENT D'INFORMATION SUR LA GÉNÉRALISATION DE LA COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE

QUESTION : De manière générale, vous sentez-vous très bien, assez bien, assez mal ou très mal informé sur la mise en place de ce dispositif dans votre entreprise ?



Base : salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective, soit 47% de l'échantillon



➔ Toutes les TPE/PME concernées ne semblent pas encore avoir engagé le travail d'information et de concertation de leurs salariés sur le sujet

A peine un salarié sur trois a eu connaissance de la mise en place de ce dispositif par la direction (29%) ou le service RH (5%) de leur entreprise, la plupart l'ayant été via les médias (51%), leurs collègues (12%) ou leur organisme d'assurance (11%). De même, près des deux tiers (62%) des salariés ne bénéficiant pas encore d'un contrat collectif n'ont pas été consultés sur les conditions de la mise en place de ce dispositif. Toutefois, ce chiffre se doit d'être relativisé du fait que la consultation des salariés sur le sujet n'est pas une obligation pour les entreprises.

➔ Autre signe de ce déficit d'information, les deux tiers des salariés (65%) concernés ignorent que leur couverture collective ne couvrira pas obligatoirement leurs ayants droit

Les ayants droit seront-ils pris en charge par ces nouvelles complémentaires santé collectives ? Près des deux tiers des salariés concernés ignorent la réponse à cette question (24%) ou lui apportent une réponse erronée (41%). En effet, l'ANI du 11 janvier 2013 n'impose pas à l'employeur d'opter pour un contrat qui couvre également leurs ayants droit comme leurs enfants ou leur conjoint par exemple. A trois mois de l'échéance, seuls 35% de salariés savent donc que ce nouveau contrat ne s'appliquera de façon obligatoire « qu'aux salariés de l'entreprise qui l'a souscrit ».

➔ Enfin, leur manque de connaissance sur la mise en place du dispositif transparaît aussi sur la question des conditions de résiliation de leur complémentaire santé actuelle.

Qui doit procéder à la résiliation de son contrat de complémentaire actuel lors du passage au contrat collectif ? A cette autre question très « pratique », les réponses des salariés concernés apparaissent assez dispersées. En effet, un quart d'entre eux (25%) ignore totalement qui doit effectuer les démarches auprès de leur assureur et un autre quart croit que c'est à une tierce personne – comme leur employeur (8%) ou à leur assureur actuel (21%) – de le faire. Au total, moins de la moitié d'entre eux (46%) savent qu'ils doivent eux-mêmes mettre fin à leur contrat.

LE SENTIMENT D'INFORMATION SUR LA GÉNÉRALISATION DE LA COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE

QUESTION : De manière générale, les conditions d'une couverture complémentaire collective vont être plutôt de nature à renforcer ou à diminuer le niveau de couverture offert par une complémentaire santé individuelle ?



Base : salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective, soit 47% de l'échantillon



➔ De manière générale, les salariés concernés par la mise en place du dispositif se montrent plutôt sceptiques sur son impact sur leur niveau de couverture santé

Si l'objectif de la généralisation de la complémentaire collective est d'assurer une meilleure protection sociale des salariés, les salariés concernés tendent plutôt à exprimer un certain scepticisme quant aux bénéfices du nouveau dispositif. En effet, la majorité des salariés ne bénéficiant pas d'une couverture collective estime que ce contrat collectif va soit diminuer leur niveau de couverture par rapport à une complémentaire santé individuelle (39%), soit ne va rien y changer (24%).

➔ Les salariés expriment certaines inquiétudes en ce qui concerne la gestion, la clarté et la confidentialité des informations contenues dans un contrat collectif

Leur plus grosse crainte a trait à la confidentialité de leurs informations médicales : 36% des salariés concernés estiment que le nouveau dispositif va avoir un impact négatif en la matière, contre à peine 14% qui pensent qu'il sera positif. Le passage à une couverture collective leur paraît aussi avoir plus d'effets néfastes que bénéfiques s'agissant de la possibilité de gérer facilement leur contrat (30% d'effets positifs, contre 22% d'effets négatifs) et de la clarté des garanties et des frais couverts par leur complémentaire (28%, contre 20% d'effets négatifs).

➔ Dans le cadre d'un contrat collectif, ils semblent aussi craindre une dégradation de la qualité de leur relation avec leur assureur

En effet, les salariés ne bénéficiant pas encore d'un contrat collectif semblent avoir certaines appréhensions en ce qui concerne les conséquences du passage à une couverture collective sur la qualité de la relation client. Ils estiment ainsi que le nouveau dispositif va avoir un impact plus négatif (24%) que positif (16%) sur la qualité des informations et des conseils de leur assureur. De même, il leur paraît avoir plus d'effets néfastes (24%) que bénéfiques (19%) pour ce qui concerne la disponibilité et les compétences des services d'assistance en cas de besoin.

➤ **Leurs inquiétudes sur le niveau de couverture offert par le futur dispositif amènent une majorité des salariés à se montrer plutôt intéressés par une sur-complémentaire**

La majorité des salariés concernés (61%) envisage ainsi de souscrire une assurance santé supplémentaire si le niveau de couverture qui leur sera proposé dans le cadre de leur contrat d'entreprise leur semblait insuffisant. Et c'est dans les catégories de la population salariée actuellement les moins couvertes à titre de collectif que cette disposition à souscrire une sur-complémentaire est la plus forte : 66% dans les entreprises de 1 à 4 salariés, 71% dans le BTP et plus largement, chez les salariés disposant d'un contrat de travail temporaire (67%).

➤ **En moyenne, les salariés seraient prêts à payer autour de 25 € par mois pour une sur-complémentaire leur permettant de compléter leur couverture santé d'entreprise**

Les salariés disposés à souscrire à une sur-complémentaire déclarent être prêts à payer en moyenne 27 € par mois en plus de leur contribution à leur couverture collective. Sur la base d'une cotisation de 15 euros par mois à leur charge pour la couverture collective, ils seraient donc prêts investir pour l'ensemble de leurs complémentaires santé un total d'environ 40 € / mois. A noter que les salariés disposés à payer le plus sont surreprésentés au sein des couches les plus âgées et les plus aisées du salariat, dans l'industrie et les TPE (les entreprises de moins de 5 salariés).

Le point de vue de Swiss Life sur l'étude

Pierre François, **Directeur Général de SwissLife Prévoyance et Santé**, apporte les commentaires suivants :

Cette étude est pour nous riche d'enseignements et confirme que la complémentaire santé reste un sujet important aux yeux des salariés. Ils expriment en effet un certain nombre de craintes face au nouveau dispositif en termes de niveau de garanties et de qualité de la gestion et de la relation avec leur assureur.

Le besoin d'information et de pédagogie reste fort. Pour répondre à cette problématique, Swiss Life a réalisé un guide pratique destiné aux salariés qui leur apporte des réponses concrètes aux principales questions qu'ils se posent sur le sujet.

Nous sommes par ailleurs convaincus que la réussite dans la mise en place du dispositif passe par un accompagnement à la fois des chefs d'entreprise et des salariés ; c'est la raison pour laquelle nous avons développé une solution d'adhésion très simple pour les salariés : une fois les formules de garanties définies, les collaborateurs finalisent leur adhésion directement grâce à un portail dédié où ils peuvent remplir leur Bulletin d'Adhésion en ligne et recevoir immédiatement leur carte d'assuré par email.

Pour en savoir plus et accéder au guide pratique destiné aux salariés :

<http://www.swisslife-direct.fr/letempsdebienfaire/salaries>

Fiche technique

Etude **Ifop** pour **Swisslife** réalisée par Internet du 1^{er} au 6 juillet 2015 auprès d'un échantillon de **2 013** salariés, représentatif de la population employée dans des entreprises de 1 à 49 salariés relevant du secteur marchand (hors agriculture administration publique, santé et enseignement). La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession, taille salariale et secteur d'activité) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

IMPORTANT : Si vous évoquez cette étude dans vos articles ou reportages, merci de vous conformer à la loi du 19 juillet 1977 qui impose de faire figurer dans la publication du sondage le nom de l'institut de sondage, le nom et la qualité de l'acheteur du sondage, le nombre des personnes interrogées ainsi que les dates auxquelles il a été procédé aux interrogations.

A propos de Swiss Life

Swiss Life agit de longue date en faveur de l'innovation et de la prévention santé et se distingue par son engagement et sa volonté de fournir conseils d'experts, services et informations de qualité qui permettent à tous une meilleure gestion de leur capital santé.

*Spécialiste en assurance des personnes, **Swiss Life** est un des acteurs de référence sur les marchés de l'assurance patrimoniale en vie et retraite et de l'assurance santé et prévoyance. Par son offre combinée d'assurance et banque privée, **Swiss Life** se distingue par son positionnement original d'assureur gestion privée avec une offre de services financiers qui lui permet désormais de couvrir l'ensemble des besoins de ses clients pour les aider à se construire un avenir serein.*

Ce cœur de métier est soutenu par des services de fidélisation clients que sont l'assurance dommage, l'assistance et les services à la personne.

Contacts presse :

▪ **Swiss Life**

Véronique ERIAUD

Tel : 01 46 17 27 27

veronique.eriaud@swisslife.fr

Christine VARANNE

Tel : 01 46 17 38 98

christine.varanne@swisslife.fr

▪ **Ifop**

François KRAUS

Tel : 01 72 34 94 64

francois.kraus@ifop.com

Jean-Philippe DUBRULLE

Tel : 01 72 34 95 45

jean-philippe.dubrulle@ifop.com